

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

## PRESCRIPTION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EST DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

Le public est informé que, par délibération en date du 10 Mars 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a prescrit la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Est de la Communauté de Communes et défini les modalités de concertation. Cette révision allégée a pour objectif de permettre de déroger à l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme sur un secteur de développement économique envisagé sur la Commune de Duisans.

Pendant la période de concertation préalable, le public peut contribuer au projet en :

- consultant le site internet [www.campagnesartois.fr/plui](http://www.campagnesartois.fr/plui)
- écrivant par mail à [revision1-pluiest@campagnesartois.fr](mailto:revision1-pluiest@campagnesartois.fr)
- téléphonant au 03.21.220.200
- écrivant à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois : 1050 avenue François Mitterrand – 62810 Avesnes le Comte

Un dossier de concertation et un registre de concertation sont également disponibles :

- au siège de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, 1050 avenue François Mitterrand, 62810 Avesnes le Comte
- à la Mairie de Duisans, 14 rue des Fontaine, 62161 Duisans

Ces dossiers seront tenus à la disposition du public qui pourra formuler ses observations sur les registres prévus à cet effet à compter du 22 Mars 2022 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et ce, pendant toute la durée de la concertation.